

DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

BAC VERT

MATIÈRES RECYCLABLES PÈLE-MÈLE DANS LE BAC

✓ PAPIERS ET CARTONS PROPRES

- Journaux, circulaires et revues
- Feuilles de papier et enveloppes
- Sacs de papier
- Boîtes et emballages en carton
- Bottins et livres (sans couverture ni reliure)
- Cartons de lait, de crème et de jus (sans pailles)



✓ PLASTIQUES

- Tous les contenants et couvercles portant les numéros : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7
- Tous les sacs, emballages et pellicules de plastique souples (à regrouper dans un sac transparent et bien le nouer)

✓ MÉTAL

- Boîtes de conserve
- Canettes
- Assiettes d'aluminium
- Cintres (regrouper en paquets)
- Tuyaux et chaudirons

✓ VERRE



- Toutes les bouteilles et tous les contenants de verre, de toutes les couleurs

✗ MATIÈRES REFUSÉES

- Papiers et cartons souillés
- Plastiques sans numéro ou portant le numéro 6
- Jouets
- Contenants de peinture
- Bouteilles de gaz propane, aérosols et extincteurs
- Outils
- Vitres, miroirs, ampoules et pyrex
- Matières organiques
- Etc.

BAC NOIR

✗ MATIÈRES REFUSÉES

SEULS LES DÉCHETS ULTIMES (QUI N'ONT AUCUN POTENTIEL DE RECYCLAGE OU DE VALORISATION) DEVRAIENT SE RETROUVER DANS LE BAC NOIR.

La réglementation interdit de mettre les matières suivantes dans le bac noir :

- Médicaments et déchets biomédicaux
- Matières recyclables (ex. papier et carton, contenants de plastique, verre et métal)
- Résidus domestiques dangereux (ex. peinture, piles, huiles, pesticides, bouteilles de gaz propane)
- Matériaux de construction et de démolition (bois, gypse, ...)
- Appareils électriques, électroniques et informatiques
- Résidus verts (ex. feuilles mortes, résidus de jardin et arbres de Noël)
- Pneus et batteries d'auto
- Meubles et matelas

BAC BRUN

MATIÈRES ORGANIQUES EN VRAC OU DANS DES SACS DE PAPIER SEULEMENT

✓ RÉSIDUS ALIMENTAIRES

- comprenant les aliments frais, congelés, séchés, cuits et préparés ainsi que les restants de table
- Nourriture (cuite, crue, avariée)
 - Fruits et légumes, pâtes alimentaires, pains et céréales, farines et sucre
 - Produits laitiers, friandises et confiseries, café (grains, marc et filtre)
 - Coquilles de crabe et homard, coquilles d'œuf, écailles de noix
 - Sachets de thé et tisane, viandes, poissons et os, nourriture pour animaux

✓ PAPIER ET CARTON SOUILLÉS

- Assiettes et verres de carton souillés, carton souillé d'aliments (pizza, etc.)
- Essuie-tout, papiers mouchoirs et serviettes de table souillées

✓ RÉSIDUS VERTS

- Feuilles mortes, résidus de jardin : fleurs, plantes, aiguilles de résineux, retaillages de haie et mauvaises herbes (sauf plantes exotiques et envahissantes)
- Gazon, bran de scie, écorces, copeaux de bois, plantes d'intérieur

✓ AUTRES MATIÈRES

- Cendres froides – après 4 semaines, tabac et papier à cigarettes
- Cheveux, poils d'animaux, litière de petits animaux (chats, lapins, hamsters)

✗ MATIÈRES REFUSÉES

- Aucun sac de plastique, biodégradable ou compostable dans le bac roulant brun
- Résidus domestiques dangereux (huiles, peintures, piles, pesticides, engrais) et pneus
- Matières recyclables (papier et carton propre, contenants de verre, plastique et métal)
- Matériaux de construction, vitre, verre et métal, tapis, moquette
- Couches, produits hygiéniques (tampons sanitaires et serviettes hygiéniques) et médicaments, papier ciré, soie dentaire, cire et gomme à mâcher
- Sacs d'aspirateurs et leurs contenants, charpie de sécheuse et feuilles de séche-linge
- Feuilles jetables de balai (type Swiffer), animaux morts
- Textiles (même les vêtements avec fibres organiques)
- Plantes exotiques envahissantes (Berce du Caucase, Renouée Japonaise, Phragmite, Salicaire pourpre), roches, cailloux et pierres, bouchons de liège

RÈGLES À SUIVRE

Les bacs bruns, verts ou noirs contenant des MATIÈRES REFUSÉES ne seront pas vidés et les matières à l'extérieur des bacs ne seront pas ramassées.

Vos surplus de MATIÈRES RECYCLABLES seulement peuvent être apportés à l'écocentre.

CONSEILS

- Le bac noir doit être considéré comme la dernière alternative.
- Le poids des matières mises dans le bac noir détermine la facture à payer pour l'enfouissement. Plus il est lourd, plus la facture collective augmente!

QUAND

Mettre les bacs en bordure de rue la veille de la collecte et les retirer une fois la collecte terminée.

COMMENT ORIENTER VOS BACS

Les bacs de récupération et de déchets doivent être placés côté à côté, avec un espace d'au moins 60 centimètres autour de chaque bac, et LES POIGNÉES ET LES ROUES DEVONT POINTER VERS LA MAISON afin que rien ne bloque l'accès au bras électronique.

EN HIVER

Déneiger et déglaçer complètement le dessus et les côtés des bacs de façon à les rendre facilement accessibles. Les bacs enneigés ou difficiles d'accès ne seront pas vidés.

CALENDRIER DE COLLECTE ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

2018

INFORMATIONS GÉNÉRALES

TRUCS ET CONSEILS

La Minerve



NOTRE TERRITOIRE
VOLLE AVENIR

MRC DES LAURENTIDES

AMHERST | ARUNDEL | BARKMERE | BRÉBEUF | HUBERDEAU
IVRY-SUR-LE-LAC | LABELLE | LA CONCEPTION | LAC-SUPÉRIEUR
LAC-TREMBLANT-NORD | LA MINERVE | LANTIER | MONTCALM
MONT-TREMBLANT | SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES | SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ
VAL-DAVID | VAL-DES-LACS | VAL-MORIN

819-681-3380 POSTE 5532

TRAINDEVIEDURABLE.com

CALENDRIER DES COLLECTES 2018 - LA MINERVE

JANVIER							FÉVRIER							JUILLET							AOÛT									
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S			
	1	2	3	4	5	6			1	2	3				1	2	3	4	5	6	7		1	2	3	4				
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11			
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28			
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	29	30	31	25	26	27	28			
28	29	30	31				25	26	27	28				29	30	31					26	27	28	29	30	31				
MARS							AVRIL							SEPTEMBRE							OCTOBRE									
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S			
		1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	6	7	8	2	3	4	5	6	7	8	7	8	9	10	11	12	13		
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	15	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28		
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	22	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31						
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	29	29	30	31													
25	26	27	28	29	30	31									29	30	31													
MAI							JUIN							NOVEMBRE							DÉCEMBRE									
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S			
		1	2	3	4	5			1	2					4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8	1	
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	10	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23		
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	17	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	24	24	25	26	27	28	29	30									
27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30								30	31								
JANVIER 2019							FÉVRIER 2019							MARS 2019																
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S			
			1	2	3	4			1	2					6	7	8	9	10	11	12		1	2						
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	10	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	17	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		
20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31				24	25	26	27	28	29	30	1	2							
27	28	29	30	31																										

LÉGENDE



MATIÈRES RECYCLABLES



DÉCHETS

SAVIEZ-VOUS QUE...

Approximativement 530 tonnes de déchets domestiques et 190 tonnes de matières recyclables sont collectées annuellement dans votre municipalité !

UN PROBLÈME?

Pour un problème de collecte contactez le 819-681-3380 poste 5532
Pour remplacer ou commander un nouveau bac, contactez votre municipalité.

Veuillez consulter le bulletin municipal du mois d'août pour la confirmation de la collecte des matières organiques (bac brun) pour le noyau villageois

TRAINDEVIEDURBLE.com

CALENDRIER DES COLLECTES 2018 - LA MINERVE

éco CENTRE

SERVICE GRATUIT JUSQU'À 26 VISITES PAR ANNÉE
RÉSERVÉ AUX CITOYENS DE LA MRC DES LAURENTIDES



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)*

Peinture, aérosols, vernis, solvants, pesticides, produits nettoyants, huile à moteur, ampoules fluocompactes, tubes fluorescents, bombonnes de propane, piles, cartouches d'encre, extincteurs, etc.

* Ces produits peuvent aussi être apportés dans les dépôts de RDD



MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION

Bois, branches, arbres de Noël, métal, béton, brique, pierre, gypse, couvre-planchers (tapis, pré-lart, céramique, etc.), douches, bains, évier, toilettes, etc.
Le bardeau d'asphalte est refusé.



APPAREILS ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES, INFORMATIQUES

Électroménagers avec halocarbures (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs d'air et déshumidificateurs), cuisinières, lave-vaisselle, laveuses, sécheuses, tous les petits électroménagers et appareils électriques, téléviseurs, vidéos, radios, ordinateurs, périphériques, cellulaires.



MEUBLES

Tous les meubles (divans, matelas, tables, chaises, etc.)



OBJETS DIVERS

BBQ, tondeuses, toiles de piscines, balançoires, etc.



RÉSIDUS VERTS

ACCEPTÉS UNIQUEMENT DANS LES ÉCOCENTRES DE MONT-TREMBLANT ET DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS AU PRINTEMPS ET À L'AUTOMNE AINSI QU'À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR) TOUTE L'ANNÉE.

Feuilles mortes, tiges et brindilles.



MATIÈRES RECYCLABLES

Papier, carton, contenants de verre, plastique et métal.



PNEUS ET BATTERIES D'AUTO

Tous les pneus de voitures et de camionnettes et batteries d'auto.

CONSIGNES

Résidentiel seulement. Entrepreneurs refusés.

Preuve de résidence exigée.

Heures d'ouverture variables à vérifier auprès de votre municipalité ou

TRAINDEVIEDURBLE.com

éco CENTRE

INTERDICTION AUX COMMERCES, ENTREPRENEURS ET INSTITUTIONS

HORAIRE
(Sujet à changement)

MONT-TREMBLANT

60, chemin Brébeuf, Mont-Tremblant

ÉTÉ (9 avril au 15 septembre 2018) :

Lundi au vendredi de 9h à 16h30

HIVER (3 janvier au 7 avril 2018 et

18 septembre au 29 décembre 2018) :

Mardi au vendredi de 9h à 16h30

Toute l'année : Samedi de 9h à 15h

LA MINERVE

Garage municipal, 75, chemin La Minerve

20 janvier - 3 et 17 février - 3, 17 et 31 mars -

6, 13, 20, et 27 octobre - 10 et 24 novembre - 8 décembre 2018 :

Ouvert de 8h30 à 14h

7 avril au 29 septembre 2018 :

Ouvert tous les mercredis de 8h30 à 14h et les samedis de 8h30 à 16h

19 janvier - 2 et 16 février - 2 et 16 mars 2019 :

Ouvert tous les samedis de 8h30 à 14h

COLLECTE DE GROS REBUTS

SUR DEMANDE SEULEMENT

Pour la collecte de gros rebuts, vous devez préalablement communiquer avec le Service des travaux publics au 819.681.3380 poste 5532, entre le 8 et 12 octobre.

Le ramassage s'effectuera du 15 au 26 octobre,

moyennant des frais de 30 \$.

ATTENTION

SEULS LES ITEMS SUIVANTS SONT ACCEPTÉS :